

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2021

Convocations adressées le : vendredi 08 octobre 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 7 (ordre du jour 1) ; 8 (ordre du jour 2 à 5) ;
9 (ordre du jour 6 à 9)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4 (ordre du jour 1 à
5) ; 3 (ordre du jour 6 à 9)

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants : 11 (ordre du jour 1) ; 12 (ordre du jour 2 à 5)

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Wilfried SCHWARTZ ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ;
Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ;
Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Laurent RAYMOND.

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Michel PADONOU ; Ludovic BOURDIN ; Corinne CHAILLEUX.

Suppléants sans voix délibérative :

Michel PADONOU (arrivée de son titulaire Monsieur BENARD au 6^{ème} point d'ordre du jour).

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Sébastien CLEMENT ; Emmanuel FRANCOIS ;
Patrick LEFRANCOIS ; Sébastien MARAIS ; Brigitte PINEAU ; Régis SALIC ;
Gérard SERER.

Secrétaire de séance :

Christophe BOULANGER

C 21/10/08 – FONCIER – 124 RUE DE LA MAIRIE LOT 4 – ACQUISITION D'OPPORTUNITE

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Monsieur Bernard SIMON, usufruitier, et Monsieur Stéphane SIMON, son fils en sa qualité de nu-propiétaire, sont tous deux propriétaires d'un garage situé au 124 rue de la Mairie à la Riche, au sein d'un immeuble en copropriété, édifié sur la parcelle cadastrale AP 420.

Ce garage est constitutif du lot 4 et représente 1111/10 000èmes.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 15 juin 2021, à 14 500 €.

Cette proposition a été présentée aux propriétaires lors d'un rendez-vous de négociation le 12 juillet 2021, et a été acceptée par leurs soins le 24 septembre 2021.

Il vous est proposé d'accepter cette offre et de confier la rédaction du futur acte de vente à l'étude notariale de la Riche, située géographiquement la plus proche du bien vendu.

Il est précisé que les frais relatifs à cette acquisition seront pris en charge par le Syndicat des Mobilités de Touraine.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5711-1,

Vu l'arrêté préfectoral n°181-232 en date du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu l'arrêté n°2021/05 pris par le Président du Syndicat des Mobilités de Touraine en date du 30 avril 2021 portant décision de préemption,

Vu l'avis domanial en date du 15 juin 2021,

- **APPROUVE** l'acquisition auprès de Messieurs SIMON Bernard et Stéphane, du bien sis à La Riche, 124 rue de la Mairie, cadastré section AP numéro 420, lot n°4, au prix de QUATORZE MILLE CINQ CENTS EUROS (14 500,00 €).

- **DIT QUE** les frais relatifs à cette acquisition seront pris en charge par le Syndicat des Mobilités de Touraine.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, ainsi que tout acte authentique à intervenir dont la rédaction sera confiée à Maître TRIQUET, notaire à la Riche.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Pour le Président et par délégation,



La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Laurence MARIN

